



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Nécessité d'un déploiement urgent du Plan France Ruralité dans la Nièvre

Question écrite n° 2641

### Texte de la question

M. Julien Guibert alerte Mme la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation sur la nécessité d'un déploiement urgent du Plan France Ruralité dans le département de la Nièvre. M. le député est dans l'obligation, eu égard à l'état préoccupant de la désertification médicale dans le département de la Nièvre, de demander le déploiement du Plan France Ruralité. La Nièvre, comme d'autres territoires ruraux, est confrontée à une grave pénurie de professionnels de santé. Cette situation affecte directement les soins d'urgence, les consultations généralistes et spécialisées, ainsi que les services hospitaliers. M. le député souligne particulièrement deux axes prioritaires du plan France Ruralité qui nécessitent une application rapide : l'amélioration de l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, avec notamment la généralisation du service d'accès aux soins (SAS) et le déploiement d'équipes mobiles d'urgence adaptées aux spécificités territoriales. À ce jour, ces dispositifs ne sont toujours pas opérationnels dans la Nièvre ; et le déploiement de 100 médicobus d'ici à la fin de l'année 2024, qui représente une solution indispensable pour les zones rurales. Actuellement, aucun n'a été déployé dans le département. De plus, la création d'un deuxième bus spécifiquement dédié à la prévention des risques et des addictions est indispensable pour répondre efficacement aux besoins sanitaires locaux. Face à ces manques criants, il est impératif que des mesures concrètes soient prises pour assurer un accès équitable aux soins dans la Nièvre. M. le député demande donc à Mme la ministre : quelles sont les actions immédiates envisagées pour accélérer le déploiement des mesures prévues par le plan France Ruralité dans le domaine de la santé ? Quels sont les engagements concrets du Gouvernement pour doter la Nièvre des dispositifs nécessaires, notamment les médicobus et les équipes mobiles d'urgence ? Et un calendrier détaillé de la mise en œuvre des mesures promises peut-il être communiqué aux élus locaux et à la population ? Les habitants de la Nièvre attendent des réponses claires et des engagements fermes pour pallier les inégalités territoriales en matière de santé et garantir un accès équitable aux soins pour tous. Il souhaite obtenir ces réponses de sa part.

### Données clés

**Auteur :** [M. Julien Guibert](#)

**Circonscription :** Nièvre (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2641

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Partenariat territoires et décentralisation

**Ministère attributaire :** [Santé et accès aux soins](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 décembre 2024](#), page 6389